



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2017

N° 2017-51

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2017 Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	Délibération N° 2017-51
--	--	--

Floirac - Parc des coteaux : Sybirol - Aide aux travaux de restauration et de sauvegarde du petit patrimoine bâti « Les Fabriques » - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de Sybirol fait partie du Parc des Coteaux. La commune de Floirac s'est engagée dans un projet de conservation et de valorisation de ce site datant du XIX^e siècle.

1 – Le projet

Le Domaine de Sybirol est l'un des parcs les plus exceptionnels de la métropole de par sa situation en belvédère au-dessus de Bordeaux et de son parc de 23 hectares dessiné par le paysagiste Fischer (concepteur du Jardin Public de Bordeaux). Il est composé d'une chartreuse du XVIII^e siècle, de corps de ferme et de fabriques : fontaine du XVIII^e siècle, bassin et salle souterraine, belvédère, ermitage, ancien mur pignon de la serre (décor de rocaille).

Il est situé au sein du Parc des Coteaux, grand espace naturel aux valeurs paysagères et patrimoniales fortes, à proximité immédiate du parc de l'Observatoire.

Le patrimoine de Sybirol et, notamment ses fabriques, constitue un atout majeur de la valorisation du Parc des Coteaux, par le biais d'itinéraires de randonnées telles que la boucle verte métropolitaine.

Le propriétaire a souhaité faire don de la propriété à la commune de Floirac pour assurer la sauvegarde et la restauration de ce patrimoine. Le projet s'élabore dans le cadre d'un transfert progressif du foncier à la collectivité et implique une ouverture progressive du site au public.

Aujourd'hui, une partie du patrimoine de Sybirol est dans un état de dégradation avancé et nécessite des travaux urgents de sauvegarde dans l'attente d'une restauration et d'une mise en valeur ultérieures.

La commune s'est donc engagée dans un projet de conservation et de valorisation de ce site, en mobilisant tous les acteurs concernés (État (DRAC et DREAL), Région, Département, Métropole) au sein d'un comité de pilotage.

La ville coordonne une approche globale, mobilisant des études spécifiques dans différents domaines :

- un diagnostic des éléments historiques a été finalisé en 2013 ;
- une approche faune flore et un état phytosanitaire des arbres ;
- la définition du projet décliné par une programmation des usages à court, moyen, long terme ;
- la définition des conditions préalables à réunir et les modalités de mises en œuvre du projet, organisées dans le temps et l'espace.

2 – Budget prévisionnel pour 2016 et 2017

Par délibération de son conseil municipal du 13 avril 2015, la commune de Floirac sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 202 250 €, ce qui représente 35,48 % du budget prévisionnel qui s'élève à 570 000 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL (€ HT)			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Maîtrise d'œuvre	59 011,03	Bordeaux Métropole (35,48 %)	202 250,00
Travaux de sauvegarde et de restauration du patrimoine	510 988,97	Commune de Floirac (35,48 %)	202 250,00
		DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (15 %)	85 500,00
		RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE (14,04 %)	80 000,00
Total dépenses	570 000,00	Total recettes	570 000,00

La valorisation de cette zone figure au contrat de codéveloppement 2015-2017 conclu avec la commune de Floirac, dans la fiche C031670054-12 « Parc des coteaux : Sybirol – Aide aux travaux de restauration et de sauvegarde du petit patrimoine bâti Les Fabriques ».

Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux projets nature. Elle fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux projets nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, notamment au titre des « études d'aménagement, valorisation et protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et des "acquisitions foncières ».

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 202 250 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C031670054-12),

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Floirac du 13 avril 2015,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le Parc de Sybirol fait partie du Parc des Coteaux et que la réhabilitation du patrimoine bâti lié aux parcs historiques valorise les espaces naturels environnants,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'investissement d'un montant de 202 250 € est attribuée à la commune de Floirac, au titre de « Parc des coteaux : Sybirol – Aide aux travaux de restauration et de sauvegarde du petit patrimoine bâti « Les Fabriques ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 10 FÉVRIER 2017	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH